



## Déclaration préalable du SNUipp-FSU Somme

CAPD du 29 août 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le ministre de l'Éducation nationale a adressé une note aux recteurs dans laquelle il invite les enseignant-es, dès le jour de la rentrée des classes, à « proposer aux élèves, qui étaient déjà présents l'année précédente, d'accueillir leurs nouveaux camarades en musique, manière chaleureuse de leur souhaiter la bienvenue ». Soigner l'accueil le 1<sup>er</sup> jour ou enseigner la musique et les arts sont des préoccupations des enseignant-es partagées par le SNUipp, mais cette injonction ministérielle à grand renfort médiatique sonne comme une sérieuse méconnaissance du fonctionnement des écoles.

Des annonces récentes, faites durant l'été, n'augurent rien de bon pour les fonctionnaires.

La CSG augmentera de 1,7% à compter du 1er janvier 2018. Le gouvernement s'est engagé à la compenser pour l'ensemble des salarié-es. Cependant, pour les fonctionnaires, les modalités ne sont pas encore connues. Et la majorité des retraité-es subiront pleinement cette augmentation.

Alors que le point d'indice était gelé depuis 2010, une seule revalorisation de 1,2% est intervenue en 2016. Ce gain serait tout de suite enrayé par le gel de la valeur du point, annoncé pour 2018 par le gouvernement, alors même que l'inflation repart à la hausse avec 1,8% pour 2017 et 1,7% pour 2018.

Le gouvernement annonce également pour 2018 le rétablissement d'une journée de carence pour les fonctionnaires en arrêt maladie. Cette mesure, inefficace pour lutter contre l'absentéisme, revient à les stigmatiser, à baisser leur salaire et à les placer dans la situation des salarié-es du privé les moins protégés.

Le PPCR, à la veille de son application, serait également remis en cause, alors que pendant de nombreuses années, les fonctionnaires n'ont pas vu la moindre augmentation de leur niveau de vie.

Le SNUipp-FSU dénonce ces dégradations. Au niveau de la carrière des personnels, de grands changements vont également intervenir cette année. Dès cette rentrée, les enseignant-es seront reclassé-es dans les nouvelles grilles. Les trois rythmes d'avancement d'échelon (grand choix, choix et ancienneté) sont remplacés par une cadence unique à l'exception de l'accès au 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelons où un avancement plus rapide est possible. Une carrière complète dans la fonction publique doit dorénavant se dérouler au minimum sur deux grades (classe normale et hors-classe). Pour l'instant, les arbitrages ne sont pas rendus sur les éléments du barème permettant de garantir à tous l'accès à l'échelon terminal de la hors-classe. Un nouveau grade est créé, contingenté et accessible seulement à une petite minorité des professeurs des écoles. Elle concernera 10% du corps des PE promus sur une entrée « fonctionnelle » (8%) ou en s'appuyant sur le seul « mérite » (2%).

Nous vous rappelons dès à présent notre demande de groupes de travail sur ces changements : l'évaluation des personnels, les promotions, le mouvement mais aussi sur la question de la formation (PEMF, conseillers pédagogiques...).

L'annonce d'une réduction drastique des contrats aidés par le ministère du Travail, en juillet, remet en question les missions qu'ils exercent dans les écoles, l'accompagnement des élèves en situation de handicap et l'aide administrative à la direction d'école, perturbant ainsi la rentrée scolaire. Aujourd'hui, de nombreuses écoles sont dans l'incertitude. Là où les contrats se terminaient cet été, aucune assurance n'est donnée pour assurer l'accompagnement de tous les élèves pour lesquels les MDPH ont notifié un besoin. Le renouvellement des contrats des personnes aidant les directrices et directeurs d'école dans leur travail administratif relèverait quant à lui de l'exception.

Face à l'inquiétude croissante, le gouvernement a précisé que l'école serait relativement préservée mais l'annonce de seulement 50 000 contrats à cette rentrée dans l'Éducation nationale c'est déjà 23 157 de moins que l'année précédente. Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du Ministère pour demander le maintien des AADÉ et leur transformation en emplois stables et pérennes de la Fonction Publique. Pouvez-vous nous dire dès à présent quelles conséquences ces choix budgétaires vont avoir dans le département de la Somme ? Pouvez-vous garantir aux enseignantes de maternelle du département qu'une ATSEM sera présente dans leur classe à la rentrée, de nombreuses communes ayant recours aux contrats aidés pour assumer ces missions ? Et, en ce qui concerne la réussite éducative de nombreuses associations qui assuraient l'accompagnement à la scolarité vont se voir privées de personnels, dès la rentrée. Comment vont-elles pouvoir assurer les missions qui leur ont été confiées...par l'Etat ? C'est encore les élèves scolarisés en Education prioritaire qui vont pâtir de ces choix budgétaires inacceptables !

Pour ce qui concerne l'ordre du jour de cette CAPD, nous souhaitons d'une part que les collègues ayant fait une demande de révision d'affectation puissent obtenir un avis positif, et d'autre part que les collègues ayant obtenu un ineat puissent obtenir aujourd'hui leur exeat.

Pouvez-vous nous dire, à l'issue de cette dernière phase du mouvement, combien de postes restent vacants (les PDMQDC, les postes spécialisés, les CPC...) et ce que vous comptez faire pour remédier à cette situation ?

Vous avez eu recours à la liste complémentaire, cela montre qu'il vous manquait des enseignants pour assurer la rentrée scolaire. Nous apprécions ce recours à la liste complémentaire plutôt que des contractuels. Pouvez-vous nous donner le solde des postes à cette rentrée scolaire ?

Pouvez-vous nous dire combien de PE stagiaires ont démissionné l'an dernier ?

Concernant le vendredi 11 mai, consécutif au jeudi de l'ascension, sera-t-il vaqué ou non ?

Enfin, suite au CDEN du 5 juillet, qu'en est-il des écoles en vigilance ? Quelle va être votre position pour aider ces écoles dont les effectifs sont réellement en augmentation importante. (Condé Folie, Canches, Condorcet, Agenvillers, Rostand, Pissy, Schweitzer mat...) ?